



Convocation à une audition libre

Par gaga22

Bonsoir,

j'aimerais savoir comment se passe une audition libre. J'ai un ami qui m'a dit que le policier te pose des questions auxquelles tu dois répondre puis à la fin de l'interrogatoire il fait lire le procès verbal que tu dois signer. Que se passe t-il si le policier a pris l'initiative de changer ta version des faits. je signe ou pas ? je lui demande d'écrire ce que j'ai dit ? j'ai entendu le témoignage de personnes qui n'avaient pas eu le temps de relire le procès verbal avant de le signer

merci

Par ESP

Bonjour

Un lien pour vous

[url=https://beaubourg-avocats.fr/audition-libre/#partie6]https://beaubourg-avocats.fr/audition-libre/#partie6[/url]

Par Indigo26

Bonjour gaga22,

"J'ai un ami qui m'a dit que le policier te pose des questions auxquelles tu dois répondre puis à la fin de l'interrogatoire il fait lire le procès verbal que tu dois signer.

Que se passe t-il si le policier a pris l'initiative de changer ta version des faits. je signe ou pas ?"

Il faut lui indiquer "ce ne c'est pas ce que j'ai dit".

Il vous demandera alors de lui répéter vos propos, devra corriger pour qu'ils soient conformes à vos déclarations.

"j'ai entendu le témoignage de personnes qui n'avaient pas eu le temps de relire le procès verbal avant de le signer"

Il faut impérativement prendre son temps pour relire et faire corriger si erreur il y a, quand bien même le P.V d'audition ferait 3 pages voire plus.

Ne pas signaler que les déclarations figurant au P.V, ne correspondent pas aux propos tenus, peut être grave de conséquences, dans la mesure où il est très difficile voire quasiment impossible de rattraper l'erreur.

Cdlt,